



Délibération : DC\_2024\_086

## Conseil Communautaire du 11 décembre 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 05 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 61

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Aline BERTRAND a donné procuration à Laurence WATTEAU, Christian CASTEL, Sylvie CABOOR a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Maryse BERNARD, Maryse BERNARD

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT a donné procuration à Christian BINOIT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT, Jean-Claude FOVEZ  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Pascal PETIT, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER a donné procuration à Patrick DEHEN,  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra SIMPERE, Didier CARETTE,  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN  
Commune de Felleries : Claire DEGROOTE  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

# **DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET DE PIÈCES DETACHÉES POUR LA CONTENEURISATION DES DÉCHETS**

**Numéro de la délibération : DC\_2024\_086**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 61

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la compétence de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la délibération en date de 11 juillet 2023 accordant au président délégation de préparation et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services,

## **I. Exposé des motifs**

En application de sa compétence, la Communauté de communes est chargée de la collecte des déchets ménagers en porte en porte. Dans ce cadre, elle équipe les foyers de bacs roulants : l'un destiné à la collecte des ordures ménagères ; l'autre, bi-compartmenté, destiné à la collecte des emballages et du verre.

Le marché de fourniture de bacs roulants standards pour les « ordures ménagères », bi-compartmentés pour les « matériaux recyclables » et le « verre » est arrivé à terme au 20 février 2023. Il est donc nécessaire de renouveler ce marché, sous forme d'un accord cadre à bons de commande, pour, d'une part, la fourniture de bacs complets pour le renouvellement et l'extension du parc de bacs roulants (nouvelles dotations), d'autre part, sur la fourniture de pièces détachées pour satisfaire les besoins de maintenance et d'entretien des bacs constitutifs du parc, selon deux lots :

Lot 1 : Fourniture de bacs bi-compartmentés et de pièces détachées ;

Lot 2 : Fourniture de bacs standards et de pièces détachées

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum, avec un montant maximum, confié à un opérateur économique par lot, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application des articles R 2162-1 à R 2162-6, R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique.

LOT 1 : Montant maxi du marché : 270 000 € HT

LOT 2 : Montant maxi du marché : 150 000 € HT

Compte tenu de l'extension des consignes de tri et des évolutions des modes de collecte, il est proposé de fixer la durée de ce marché à 2 ans, renouvelable une année.

Une consultation selon un appel d'offre ouvert européen, a été lancée du 30 août 2024 au 30 Septembre 2024 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offre, réunie sur convocation, en date du 18 octobre 2024, a analysé les offres remises (une pour le lot 1 ; 3 pour le lot 2) et a décidé de retenir :

- Pour le lot 1 : l'entreprise SULO, selon un détail estimatif établi à 67 337 euros HT
- Pour le lot 2 : l'entreprise SULO, selon un détail estimatif établi à 45 848,60 euros HT

**Considérant** les éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le président à signer l'acte d'engagement et toute pièce liée au marché.

La Commission Ressources Environnementales, réunie le 23 novembre 2024, ainsi que le Bureau Communautaire du 5 novembre 2024, y ont émis un avis favorable.

- - - - -

## II. Dispositif décisionnel

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces du marché selon les choix de la Commission d'appel d'offre réunie le 18 octobre 2024 en faveur de l'entreprise SULO pour le lot 1 et le lot 2, et ce pour deux années, avec prolongation éventuelle d'une année ;
- **DE PRÉVOIR** au budget les crédits nécessaires à ce marché.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Envoyé en préfecture le 19/12/2024**

**Reçu en préfecture le 19/12/2024**

**Publié le 19/12/2024**

**ID : 059-200043263-20241219-DC\_2024\_086-DE**